



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 14 juin 2023



Finances du 4ème arrondissement

FINANCES DU 4ÈME ARRONDISSEMENT

Le Compte Financier Unique de 2022 a été adopté. Les dépenses de fluides (eau, électricité et gaz) sont en hausse constante et représentent la dépense la plus importante de la mairie du 4e, à savoir 31 %.

Présentation du rapport sur l'« approbation du Compte Financier Unique de 2022 », par Élodie Trias, 1^{ère} adjointe, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 14 juin 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 14 juin 2023](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 13 septembre 2023, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

En qualité de Maire, M. Rémi ZINCK quitte la séance pour le vote du rapport CFU. Mme Élodie TRIAS préside la séance durant son absence et procède au vote.

En tant que 1^{ère} adjointe, je remplace provisoirement le maire pour présenter ce compte financier. Cette année, la Ville de Lyon expérimente donc le compte financier unique, le CFU, qui constitue l'assemblage du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier. Le CFU de l'exercice 2022 reprend les sommes allouées, le budget primitif et les décisions modificatives, et les dépenses réalisées au cours de l'année 2022. C'est une photographie de l'année précédente. Il s'agit donc de comparer les prévisions du budget à ce qui a été réalisé. Alors, tout d'abord, concernant les recettes de fonctionnement, le budget primitif est relativement stable, la dotation a été, au BP 2022, de 523 183 euros. Les crédits inscrits au budget primitif sont augmentés chaque année de l'excédent de l'exercice de l'année n-1 et de l'affectation d'un intéressement de 30 % sur les recettes liées à la location de la Ficelle, et de dotations ponctuelles. Pour 2022, le budget s'élève à 710 052,18 euros de recettes réalisées, et provenant du BP à hauteur de 523 183 euros, ce qui comprend la dotation de gestion et la dotation d'animation locale, l'affectation des excédents, à hauteur de 139 674,18 euros et la décision modificative numéro 1 de 36 195 euros.

Ensuite, cette première DM concerne l'intéressement 2021 et le transfert d'équipements de la Maison des Associations et du Clos Bouliste. Pour la DM numéro 2, il s'agissait de 1 000 euros pour le soutien à l'organisation d'animations dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2022. Concernant maintenant les dépenses de fonctionnement réalisées sur 2022, elles s'élèvent à 672 099,25 euros, avec 106 675 euros de crédits engagés dont la dépense est reportée sur 2022 pour sincérité budgétaire. Elles sont en hausse par rapport aux dépenses de 2021, de +75 031 euros, soit +15 %. L'année 2022 a effectivement été marquée par une augmentation des dépenses de fonctionnement, principalement imputables à l'inflation des prix et à une reprise d'activité post-covid. Concernant les fluides, les dépenses de fluides (eau, électricité et gaz) sont en hausse constante et représentent la dépense la plus importante de la mairie du 4^e, à savoir 31 %. À l'échelle de la ville, le tarif du chauffage urbain a fortement augmenté, + 48 %, tout comme le gaz, + 32 %, alors que le tarif de l'électricité est en baisse en 2022 avec -11 %. La hausse du coût des fluides, du gaz notamment, est contenue grâce au plan de sobriété mis en place par la Ville de Lyon, grâce au démarrage tardif du chauffage, aux coupures de l'eau chaude et la baisse des températures de chauffe. Donc voilà ce qu'il en est pour les fluides. Pour l'alimentaire, les dépenses des crèches sont les plus importantes aussi. Pour la mairie du 4^e, elles représentent 148 000 euros, soit 26 % de budget. L'augmentation des dépenses alimentaires pour les crèches est de +5 % en 2022. Elle concerne principalement les dépenses d'épicerie dont les prix ont considérablement augmenté, également sur les produits frais.

Concernant maintenant l'évènementiel, la DAL — la Dotation d'Animation Locale — est allouée par la Ville de Lyon pour que les mairies d'arrondissements puissent faire face aux dépenses de communication, d'information des habitants et d'organisation d'évènements, dans le cadre de leur mission de proximité. L'année 2022 marque la reprise des animations et des festivités locales, d'où une consommation en hausse de 8 %. Les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'année 2022 — comme je le disais donc — sont d'un total de 672 099,25 euros. Le résultat de clôture, pour l'année 2022, se trouve affecté de cette hausse des dépenses pour 2022 et laisse donc apparaître un excédent net de 37 952,93 euros. Il est en baisse par rapport à l'année dernière et la répartition, en fait, de ce reliquat fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil d'arrondissement. En conséquence, vous êtes invités à vous prononcer sur le compte financier unique 2022.

Rapport adopté à la majorité. Déport du maire Rémi ZINCK qui ne prend pas part au vote. Abstentions de Lydie BONVALLET, David KIMELFELD, Anne PELLET.

Retour du maire en séance.

Rémi ZINCK :

Il y a une question de votre part, Monsieur KIMELFELD.

David KIMELFELD :

Excusez-moi, j'avais oublié que vous vous absentiez pendant le compte financier unique. Une question qui est en lien, bien sûr, avec le sujet budget. Comme moi, vous avez entendu le maire de Lyon lors du précédent conseil municipal, avec Mme HÉNOCQUE, sa première adjointe, s'interroger sur le plan pluriannuel d'investissement et une somme a été évoquée, de l'ordre de 145 millions d'euros qu'il fallait trouver ou en tout cas économiser sur les différents projets. L'explication qui en a été donnée, bien évidemment vous le savez, ne nous a pas complètement convaincus, en tous cas en partie, parce que 145 millions d'euros sur le montant de l'augmentation de l'énergie, des matières premières et des matériaux, nous paraissent énormes. Enfin, peu importe. Aujourd'hui, il faut, je crois, se reposer la question à travers ce surcoût. Le maire de Lyon nous a indiqué qu'il était dans une période, comme on dit, d'arbitrage des différents projets (arbitrages par arrondissement, arbitrages par délégation) et nous souhaiterions savoir, si c'est possible, si les arbitrages ont été rendus — il me semble qu'ils ont été rendus —, ont-ils des impacts sur des projets 4^{ème} arrondissement ? Je donne comme cela quelques exemples au gré de mon regard. La Maille Cornier me semble être moins, comment dire, ambitieuse qu'elle ne l'était, ou en tout cas étalée sur un temps plus important, donc est-ce que c'est une incidence de l'arbitrage du maire de Lyon ? Même s'il y a un budget Métropole autour de ce projet-là, mais on sait bien que les budgets sont souvent mutualisés. Y aura-t-il une incidence sur le boulevard de la Croix-Rousse dont une partie est budget Ville de Lyon ? Je pense

notamment à l'électrification ou à un certain nombre de sujets, qui, pour le coup, ne sont pas uniquement Métropole de Lyon. Vous aviez annoncé, me semble-t-il — j'ai un petit doute mais vous allez me rectifier si ce n'est pas tout à fait juste — la restauration de l'école Jean de la Fontaine, est-ce que ce budget est maintenu, est-ce que cette réalisation est bien pour le 4^{ème} arrondissement ? On nous dit que ça a été arbitré plutôt favorablement avec désagréments pour d'autres arrondissements, puisque c'est ainsi, quand on arbitre l'un c'est au profit de l'autre et vice-versa. Voilà un peu l'objet de ma question. Est-ce que vous avez ces éléments-là à nous donner ? Et si par bonheur rien ne change dans le 4^{ème} arrondissement, c'est tant mieux. Merci.

Rémi ZINCK :

Alors, je vais essayer de vous répondre. Je ne vais pas vous faire une réponse quantitative à l'euro près, je pourrais mais je n'ai pas le tableau ici donc si vous la voulez pour le prochain conseil, je pourrai vous la produire. Là je travaille de mémoire sur les chiffres. Plusieurs éléments sur ce que vous avez annoncé.

Sur la Maille Cornier, évidemment, c'est un budget Métropole que l'on fait et qui n'a pas diminué en ambition, bien au contraire. Je profite de votre question pour annoncer — pour ceux qui ne le sauraient pas déjà — que dès cet été, il va y avoir des travaux. Cela a même déjà commencé sur l'avenue Cabias et sur la piétonnisation devant l'école Cornier, qui sera effective, peut-être pas tout à fait à la rentrée, même si on le souhaitait, mais la Métropole est prudente sur les réalisations de travaux, plutôt dans la deuxième quinzaine de septembre. Mais ça, ça avance et nous aurons bientôt une concertation — je crois dans l'année prochaine, fin 2023 ou début 2024 — sur la suite, qui est plutôt la partie arrière mairie. Donc sur le budget, il n'y a pas de changement à la baisse qui pourrait faire baisser notre ambition de ce côté-là.

Même chose sur le boulevard de la Croix-Rousse, c'est un budget Métropole. Bon, comme vous l'avez compris de par votre expérience, le budget de 3 millions au départ pour renouveler le boulevard de la Croix-Rousse, cela semblait quand même faible, on est bien d'accord, mais on sait que c'est un projet qui va s'étaler dans le temps parce qu'il y a de nombreux travaux à faire, notamment sur l'électrification — vous en avez parlé —, sur les réseaux d'eau, sur la chaussée qui a de l'amiante, etc. Donc le boulevard, quand on commence à songer à sa réfection, petit à petit, je dirais, de manière un peu triviale, telle les poupées russes, on découvre des choses qui sont à faire. Il va donc s'étaler sur le mandat suivant aussi, mais actuellement, de toute façon, il n'y a pas de baisse de l'investissement de la part de la Ville sur cette partie-là.

Concernant l'école La Fontaine, c'est vrai que la situation est différente, puisqu'au départ, on avait envisagé la réfection de la cantine seulement. Ce qui était une somme importante, de l'ordre de 800 000 euros je crois, c'est ça ? 3 millions pardon, je confonds avec un autre projet. Au fil du temps, cette école que tout le monde connaît, a besoin de travaux d'accessibilité, elle a une cour qui est petite, elle est partagée en deux puisqu'une partie de l'école maternelle est de l'autre côté de la rue Dangon. Tout cela, on le sait au fil du temps. L'école date des années 30, elle a changé et ne donne plus tout à fait satisfaction par rapport aux critères que l'on peut exiger en 2023 pour des enfants. Donc il y a eu de multiples EPAD qui ont été — je le dis pour les services,

si jamais ils m'écoutent — très bien réalisées, très complètes et qui ont amené à un projet plus ambitieux, qui est carrément un projet de réfection beaucoup plus global de l'école, avec l'intégration d'un nouveau bâtiment qui viendrait en lieu et place d'un bâtiment que l'on démolira, qui est celui de la maison, enfin ex-maison des instituteurs, des enseignants. Voilà. Donc on n'est plus sur la même enveloppe, vous vous en doutez, on est sur une enveloppe beaucoup plus importante qui est à peu près 5 à 6 fois plus importante. Donc on va commencer les travaux sous ce mandat, notamment par la démolition de ce bâtiment. Une partie de cette somme de l'investissement sera prise pour cela et pour aller continuer après, parce que comme on veut le faire avec école ouverte, il va donc falloir aménager de manière à ce qu'il y ait des temps de travaux qui se fassent pendant les grandes vacances, parce que les petites vacances ne suffiraient pas pour certains travaux qui sont conséquents en termes de bruit, de poussière, de vibrations, de dangerosité, plus tout le travail à faire d'aménagement. Tout cela va donc s'étaler forcément, et cela débordera sur le mandat suivant.

Donc, si vous voulez, ce n'est pas dans l'esprit de Mme HÉNOCQUE ou du Maire de Lyon, la volonté de baisser l'investissement de l'arrondissement en disant « bah tiens, on va profiter de cela pour la baisser », c'est surtout le fait de se dire à l'inverse, on a un projet qui est plus ambitieux, on va commencer à le faire avec l'enveloppe qui était déjà affectée à cette école au départ pour la cantine, pour pouvoir aller beaucoup plus loin, voilà. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

David KIMELFELD :

Merci, Monsieur le Maire. Peut-être juste une précision pour bien comprendre deux points. Le premier sur le boulevard de la Croix-Rousse, ce qui veut dire clairement que des travaux démarrent sur ce mandat-là sur un ou deux carrefours. L'électrification telle que vous l'aviez annoncée des deux côtés du boulevard — parce qu'aujourd'hui, le marché étant sur les deux côtés, il y a besoin de nouvelles électrifications ici et de réfection de l'autre côté — sera fait sur ce mandat-là, première question ?

Et deuxième question, pour bien comprendre sur l'école, c'est une information importante que vous nous donnez là, cela veut dire en clair que sur ce mandat-là, on ne rénove pas, on commence par préparer la construction d'un nouveau bâtiment ; cela veut dire que l'on touche le vieux bâtiment vide des logements d'enseignants ? On ne touche pas à l'école maternelle existante, on la laisse et en fait, on fait, après-demain, un bâtiment qui relie les deux, c'est ça l'idée ? Parce que si vous faites tout in situ, c'est-à-dire qu'à tout moment, les enfants seront là au moment où vous détruisez, bien évidemment — je vous souhaite beaucoup de courage au passage, mais c'est comme ça, ce sont les travaux —, et derrière, c'est une construction aussi in situ pendant que les enfants sont là ou en vacances, où l'on construit un bâtiment qui relie les deux, c'est ça l'idée ? Pour préciser.

Rémi ZINCK :

Je vais essayer de vous répondre parce que je ne suis pas non plus un grand spécialiste des travaux. Sur le boulevard, actuellement, il y a des réunions, à la Métropole, avec Enedis et la Métropole, qui ont eu lieu ces temps-là, pour savoir comment ça allait s'opérer et quelle est l'ampleur des travaux nécessaires, et le déroulé des travaux.

Sur la partie technique, je ne peux pas vous en dire davantage, parce que franchement, je ne veux pas m'improviser spécialiste. L'objectif c'est que ce soit fait dans le mandat. Notre commande, je dirais, politique de ce que l'on souhaiterait, nous élus d'arrondissements — donc c'est dans le cadre de la Ville et de la Métropole, vous voyez à quelle échelle on se situe —, c'est qu'à la fin de ce mandat, probablement, la plantation d'arbres sera achevée ou pratiquement, on va dire, en fonction des saisons parce que l'on ne peut pas planter en toutes saisons, mais on aura beaucoup avancé. On a déjà avancé beaucoup quand même, mais on va avancer beaucoup plus et côté 1^{er} aussi parce que cela n'a pas été fait côté 1^{er}.

Sur l'électrification aussi, cela va déjà être nos objectifs. Un marché, on va dire, plus confortable pour les forains en termes d'électrification et plus confortable pour la déambulation piétonne en termes de végétalisation. Après, interviendront peut-être la chaussée, l'insertion de la piste cyclable, des travaux plus conséquents peut-être sur le collecteur d'eau, à voir cela aussi à l'étude. Donc tout cela, ça se prépare et ça s'active sérieusement à la Métropole, mais évidemment ça ne peut pas se faire rapidement, d'autant que notre souhait à tous est de maintenir le marché pendant la période des travaux. Donc on va avancer par phases, de manière à ne pas perturber ou perturber à minima l'activité commerciale du marché qui est l'activité des forains mais qui est aussi la source d'approvisionnement des habitants.

L'école de l'autre côté de la rue, rue Dangon, pour l'instant va rester. À terme, elle sera amenée à disparaître pour regrouper l'ensemble sur un seul et unique bâtiment sur le bâtiment central, donc cela nécessite des travaux. Pour l'instant, elle va rester de l'autre côté tant que les travaux ne font pas faits. Évidemment, il n'est pas question pour l'instant de la détruire, on verra après. Mais ça va courir sur le mandat suivant.

David KIMELFELD :

Excusez-moi, je me suis mal exprimé. On ne va pas faire une réunion technique ici, il ne s'agissait pas de cela. Je parlais du bâtiment de l'école maternelle, du bâtiment existant de l'autre côté, place Picard.

Rémi ZINCK :

Celui-ci va rester oui, d'autant plus que je crois qu'il est en partie classé, il me semble, mais il va rester. Il va y avoir entre cette petite entrée place Picard que vous vous connaissez, la petite entrée classique années 30, place Picard, et puis le bâtiment historique également, là où il y a un peu cet immeuble entre les deux qui est au milieu, il devrait y avoir. Mais après, c'étaient des plans schématiques, il n'y a pas encore d'architecte, ce sont des travaux qui ont été préparatoires. Après quelle forme il aura,

la hauteur, je suis incapable de vous le dire. Je ne sais pas si quelqu'un est capable de vous le dire d'ailleurs pour l'instant mais voilà, ce serait plutôt cela. L'objectif étant de regrouper et à terme, si on va plus loin dans la réflexion, ce serait aussi d'agrandir la cour de l'école sur la rue Dangon, qui a été une des premières rues dont on a fermé la circulation pour pouvoir avoir une rue plus confortable avec le projet que l'on mène actuellement sur les écoles, une cour végétalisée plus agréable, etc. Il y a beaucoup à faire sur cette partie-là.

Tout cela a commencé dans les études, des décisions ont été prises pour avancer parce que ce bâtiment était un peu, je dirais, la clé de savoir ce que l'on faisait. Donc voilà, la décision a été prise. J'espère avoir répondu à toutes vos questions au mieux possible.

Délibération 2023-7311-CMMA4-027

Rapport adopté à la majorité. Déport du Maire Rémi ZINCK qui ne prend pas part au vote. Abstentions de Lydie BONVALLET, David KIMELFELD, Anne PELLET.